

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2414

présenté par

Mme Cathala et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	5 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	5 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement met en œuvre l'une des mesures du programme de La France Insoumise : l'expérimentation de jurés dans les tribunaux correctionnels, dans trois tribunaux du territoire, pour que le principe « la justice se rend au nom du peuple » prenne tout son sens.

Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 2 du programme 166 *Justice judiciaire* à hauteur de 5 millions d'euros en AE et CP, et il ponctionne à hauteur du même montant l'action 1 du programme 107 *Administration pénitentiaire*.